

# Recueil des actes administratifs 2019

**Partie 4 – Avis - n° 4-01**



# ARRETES DE M. le PRESIDENT

---

## SOMMAIRE

### **DIRECTION GENERALE ADJOINTE TERRITOIRES**

#### **DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES**

22 janvier 2019    Appel à projets innovation touristique et qualification de l'offre tourangelle    5





## Appel à projets

### Innovation touristique et qualification de l'offre tourangelle

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire lance un appel à projet pour son Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique (FIDIT) destiné à développer l'économie tourangelle. Il souhaite encourager l'émergence de projets touristiques privés innovants et/ou structurants dans une optique d'aménagement du territoire favorisant ainsi l'équilibre et la cohésion de celui-ci.

Les projets retenus au titre du FIDIT doivent permettre :

- de favoriser l'innovation,
- d'élargir les cibles de clientèles,
- d'offrir de nouvelles expériences aux visiteurs,
- de doter la destination de nouveaux équipements,
- de faire évoluer les pratiques professionnelles touristiques.

#### **1) Bénéficiaires**

Ce dispositif est destiné aux acteurs privés des secteurs marchands ou non-marchands implantés en Indre-et-Loire.

#### **2) Calendrier**

Cet appel à projets est ouvert jusqu'au 4 avril 2019

#### **3) Thématiques**

Les différentes thématiques pourront concerner :

- Le tourisme de nature, l'itinérance, l'écotourisme, l'oenotourisme,
- Le tourisme d'affaires
- Les hébergements
- Les sites de loisirs et monuments.

Le Conseil départemental se réserve toutefois le droit de soutenir un ou des projets n'entrant pas directement dans le champ des thématiques présentées, en fonction de leur intérêt pour le territoire.

#### **4) Sélection des dossiers**

Les projets seront prioritairement retenus en fonction des critères suivants :

- Caractère innovant,
- Attractivité touristique,
- Accessibilité au plus grand nombre,
- Prise en compte de la clientèle étrangère,
- Poids économique, nombre d'emplois concernés.

## **5) Financement**

Le Département interviendra au maximum à hauteur de :

- 10% du coût global du projet pour les moyennes entreprises, y compris dans les zones à finalité régionale (AFR),
- 20% du coût global du projet pour les petites entreprises, y compris zones AFR, associations et particuliers.

L'aide sera plafonnée à hauteur de 150 000 € par projet (hors projets exceptionnels).

## **6) Constitution du dossier**

- Courrier de demande de subvention, adressé au Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, Mission Relation Entreprises et Développement Touristique Place de la Préfecture 37927 TOURS cedex 9
- Étude détaillée présentant le projet, le programme architectural, les animations et services proposés à la clientèle, le plan de développement de l'activité et les retombées économiques et touristiques attendues pour le territoire. Récapitulatif des démarches administratives entreprises (certificat d'urbanisme, permis de construire...)
- Plan d'implantation des équipements, photographies ou photomontage... permettant d'apprécier l'intégration architecturale du projet à son environnement.
- Chiffrage global du projet accompagné de devis détaillés + tableau récapitulatif avec montant des devis fournis
- Plan de financement prévisionnel comportant les principaux postes de dépenses, toutes les contreparties financières obtenues ou sollicitées, la charge de l'emprunt (accord ou projet d'accord bancaire) et/ou l'apport en fonds propres
- Relevé d'identité Bancaire.

Selon l'importance ou la complexité du projet :

- Un programme pluriannuel de développement de l'activité du site, avec indication de la montée en charge des services et des principaux indicateurs (croissance du chiffre d'affaires, des emplois, de la marge nette, délai d'atteinte du point d'équilibre économique...).
- Pour les entreprises : bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices et les budgets prévisionnels d'exploitation des deux prochains exercices. Pour les associations : compte administratif n- 1, numéro d'enregistrement en Préfecture, statuts, 3 derniers comptes rendus d'assemblée générale,
- Documents juridiques relatifs à l'investisseur et à l'exploitant S.C.I, S.A, S.A.R.L...(statuts...) Extrait d'immatriculation au registre du commerce (extrait K bis), codes SIRET SIREN...
- Plan de commercialisation et de promotion envisagé.

## **7) Renseignements**

- S. RENAUX, Montage du dossier administratif : 02 47 31 47 81 ou [srenaux@departement-touraine.fr](mailto:srenaux@departement-touraine.fr)
- P. PILLAULT, Conseil aux porteurs de projets, Agence Départementale du Tourisme : 02 47 31 42 55 ou [ppillault@touraineloirevalley.com](mailto:ppillault@touraineloirevalley.com)

**Recueil consultable à la Direction des Archives départementales, 6 rue des Ursulines, TOURS, en contactant le 02 47 60 88 88 ou en transmettant votre demande précise à cette adresse électronique : [archives@departement-touraine.fr](mailto:archives@departement-touraine.fr)**

Tous droits de reproduction réservés

Pour Copie Conforme :

Le Directeur général des services  
Fabrice PERRIN